

personnes en situation de handicap vers une accessibilité universelle des lieux publics

La Ville de Lausanne adopte une politique d'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap. De nouveaux outils seront mis à disposition des Lausannois-es, notamment un plan numérique de l'accessibilité des lieux publics de la Ville. La démarche vise également à développer une gouvernance du handicap au sein de la Ville de Lausanne afin de mieux répondre aux attentes de ce public. L'objectif à terme est que ce dernier puisse accéder à la même qualité de prestation que n'importe quel citoyen. Un-e coordinateur-trice sera engagé-e afin de faciliter la restructuration des processus de gestion de projets et améliorer l'intégration des besoins de ces usagers au sein de l'administration.

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a exprimé sa volonté de mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en dotant la Ville de Lausanne « d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur l'accès universel à la ville des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public ». Près de 25'000 Lausannois-es sont concernés. Il ne s'agit pas uniquement de rendre les bâtiments publics accessibles aux chaises roulantes, mais de repenser les espaces et les services publics en tenant compte des différentes incapacités (motrices, sensorielles et psychiques) qui peuvent mettre des personnes dans des situations de handicap.

Afin qu'une **gouvernance du handicap** puisse se répandre au sein de la Ville de Lausanne et plus particulièrement de son administration, la Municipalité entend, d'une part, mettre en place un dialogue avec les organisations oeuvrant au service des personnes en situation de handicap, en créant une **Commission de l'accessibilité universelle**. D'autre part, elle procédera à la formation et au renforcement des compétences de son personnel en matière d'accueil face à un public potentiellement en situation de handicap. **Des référent-e-s en accessibilité universelle** seront ainsi nommés au sein de chaque direction de la Ville. La mise en place de cette gouvernance nécessitera la création d'un poste temporaire de **coordinateur-trice de la politique d'accessibilité universelle**. Son rôle consistera à conseiller les services de la Ville en matière de bonnes pratiques liées à l'accessibilité universelle et à favoriser l'initiation et la mise en œuvre des projets. Cette fonction sera assurée jusqu'à la fin de la législature afin de faciliter la mise en place de la gouvernance du handicap et fera l'objet d'une évaluation.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du diagnostic de situation, un partenariat a été établi avec la Fondation Pro Infirmis afin de produire un **plan numérique de l'accessibilité des principaux lieux publics de la Ville de Lausanne**. Plus de 300 lieux seront ainsi évalués sous l'angle de leur accessibilité. Cette carte sera ensuite mise à disposition des Lausannois-es via le guichet cartographique de la Ville. Elle servira non seulement aux usagers mais aussi à l'administration communale, afin de l'aider à prioriser les axes de son plan d'actions.

La Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00

Le préavis n° 2018/03 se trouve sur [internet](#)

Lausanne, le 7 février 2018